



attac

Le Courriel d'information

n°342 – Vendredi 21 juin 2002.

VIABILITE DE LA TAXE TOBIN

Dans ce numéro

Débat.

L'OCDE et certains de ces experts viennent de publier une série de documents sur la Taxation des transactions de change (TTC), dite Taxe Tobin, à la veille du G8 et du Sommet européen de Séville. Dans ce numéro vous retrouverez l'article de M. Reisen publié dans le magazine de l'OCDE « L'Observateur OCDE » ; vous retrouverez prochainement « Instabilité des marchés de changes et taxes sur les opérations financières », un rapport de l'OCDE. Parallèlement les choses avancent aussi entre autres en France et en Italie. La campagne d'ATTAC Italia sur la taxe Tobin rencontre un succès important (voir le site dédié www.tassatobin.it mis en place), un séminaire international de deux jours vient du reste d'avoir lieu à Sienne. En France un séminaire sur les taxes globales et les biens publics mondiaux a aussi permis de faire avancer les termes du débat. Nous avons donc décidé de faire paraître une série d'articles sur ces questions sous l'appellation : « Débat ».

1. Débat. Taxe Tobin : une solution viable ? (Par Helmut Reisen)

Ces derniers temps, dès qu'il est question de financement du développement, la taxe Tobin surgit aussitôt dans le débat. On s'interroge en général sur le point de savoir s'il serait concrètement possible, voire souhaitable, d'imposer les flux mondiaux de capitaux pour dégager des ressources en faveur des pays pauvres. C'est précisément la question qui a été posée à la conférence sur le financement du développement, organisée par les Nations Unies à Monterrey (Mexique) en mars 2002, où chefs d'état et représentants des grandes institutions internationales étaient réunis pour étudier les moyens de réduire la pauvreté dans le monde.

2. Débat. La viabilité de la Taxe Tobin - Un traité européen sur la taxe Tobin (Par Francesco Ruggeri)

L'axe central du colloque a donc été l'idée même d'un "traité européen" sur la taxe Tobin en vue d'une véritable convention européenne capable de susciter d'autres campagnes et d'autres initiatives du même genre. Sur ce plan, la présence et l'intérêt porté par la "Campagne pour l'annulation de la dette" ont été significatifs: ils souhaitent partager avec les réseaux d'Attac l'hypothèse d'une utilisation des fonds récupérables grâce à cette taxe sur les capitaux pour le développement des pays pauvres.

3. Plus jamais de manipulation ni d'affrontement (Par Syndicat des travailleurs des médias)

En tant que représentant des travailleurs du média imprimé le plus important du pays, notre syndicat se sent une grave responsabilité à l'égard de tous les événements récents et nous pensons qu'il importe de faire savoir que désormais nous n'accepterons plus d'être utilisés comme drapeau politique ou comme instrument d'affrontement. Plus jamais de manipulation des travailleurs du secteur des médias nous rendant responsables des lignes éditoriales. Les propriétaires de médias doivent reconnaître qu'ils sont une force de la société et que, pour cette raison, ils ont une responsabilité sociale vis-à-vis non seulement de la main-d'œuvre mais aussi de la société vénézuélienne.

4. Le nouveau directeur général de l'OMC prévoit de limiter l'influence des grandes compagnies sur les accords commerciaux (Par Trade Justice Movement)

Le nouveau directeur général de l'OMC a révélé qu'il prévoit d'instaurer de nouvelles règles pour contrôler les actions des multinationales en vue d'influencer les accords commerciaux internationaux.

5. L'Eau argentine (Par Alex Nikichuk)

Il est à remarquer la faillite de la régulation économique des services publics que l'état se devait d'exercer; la concession de la Lyonnaise des Eaux pour l'eau potable et les eaux usées, représente le summum des engagements non tenus, de violations systématiques des clauses contractuelles, des procédés arbitraires développés à l'encontre des usagers, entraînant comme corollaire des bénéfices financiers exorbitants pour l'entreprise concédée, oeuvrant dans une situation de total monopole.

6. Vous avez rendez-vous avec ATTAC



attac

Débat. Taxe Tobin : une solution viable?

Par Helmut Reisen (Centre de Développement – OCDE)

Ces derniers temps, dès qu'il est question de financement du développement, la taxe Tobin surgit aussitôt dans le débat. On s'interroge en général sur le point de savoir s'il serait concrètement possible, voire souhaitable, d'imposer les flux mondiaux de capitaux pour dégager des ressources en faveur des pays pauvres. C'est précisément la question qui a été posée à la conférence sur le financement du développement, organisée par les Nations Unies à Monterrey (Mexique) en mars 2002, où chefs d'état et représentants des grandes institutions internationales étaient réunis pour étudier les moyens de réduire la pauvreté dans le monde.

Peu importe en fin de compte que la taxe n'ait pas été conçue pour contribuer au développement, même s'il n'est pas inutile de rappeler qu'elle a été proposée pour la première fois en 1972, par l'économiste américain James Tobin, pour « mettre un peu de sable » dans les rouages de la finance internationale et lutter ainsi contre les fluctuations excessives des marchés de capitaux. En fait, il s'agit ni plus ni moins de taxer les transactions sur les marchés des changes. L'attrait d'une telle taxe s'explique peut-être aux yeux de certains gouvernements et ONG, du fait que même un taux très faible - vu l'ampleur de la matière imposable - devrait rapporter, du moins en théorie, des recettes considérables pour financer des « biens publics mondiaux » comme l'environnement, la santé, les programmes de lutte contre la pauvreté, etc. Des estimations de US\$50-250 milliards par an ont été avancées, sur la base de taux compris entre 0,05 % et 0,25 %. (Rappelons que l'aide publique consentie par les 21 pays de l'OCDE qui composent le Comité d'aide au développement s'est élevée à US\$53,7 milliards en 2000).

Mais que penser de ces chiffres ? Un examen rapide de la structure des marchés des changes porte à croire qu'ils sont probablement exagérés. Ces marchés se caractérisent en effet par une multitude d'opérations de compensation effectuées au cours d'une seule et même journée, et si l'on en juge par l'importance croissante du courtage électronique, ce phénomène ne peut que s'accroître. D'après une étude publiée en octobre 2001 par la Banque des règlements internationaux, le volume des transactions sur les marchés des changes (au comptant, à terme et sous forme de

swaps) s'élevait à US\$1 210 milliards par jour en 2001, contre US\$1 490 milliards en 1998, soit une baisse de 19 % apparemment imputable à l'introduction de l'euro (qui a fusionné 12 monnaies en une seule) et à la part croissante des transactions effectuées par voie électronique sur le marché interbancaire au comptant, ainsi qu'à la consolidation du secteur bancaire. Si cette tendance se poursuit, ce qui est probable, l'érosion de l'assiette fiscale qu'elle implique pose donc d'emblée un problème.

En outre, malgré le développement du courtage électronique, les transactions entre opérateurs (plutôt qu'avec d'autres établissements financiers ou avec des clients non financiers) représentent plus de la moitié du volume total des transactions sur les marchés des changes. La majeure partie des transactions quotidiennes sont effectuées entre les opérateurs eux-mêmes pour leurs propres besoins de couverture, afin d'éviter des risques excessifs sur les positions qu'ils accumulent. Comme dans une sorte de jeu de mistigri, celui qui vend, par exemple, du dollar EU à des fins spéculatives peut se retrouver avec une masse d'euros superflus dont il va alors essayer de se débarrasser sur d'autres courtiers, et ainsi de suite. Ce mécanisme permet de répartir plus uniformément les risques. Or, en frappant ces multiples transactions, la taxe Tobin aurait pour effet de décourager les opérations de couverture, réduisant du même coup la base d'imposition que constituent chaque jour de tels flux de devises.

Autre question : comment prélever la taxe pour en tirer un maximum de recettes ? Un grand nombre d'achats et de ventes étant effectués au cours d'une même journée et clôturés à la fermeture des marchés, le plus simple serait, semble-t-il, de percevoir la taxe au moment du règlement, lorsque les devises sont transférées sur les comptes des banques centrales. Tel n'est pas l'avis cependant de Peter Kenen, auteur d'une étude importante sur la question, pour lequel il conviendrait de prélever la taxe sur le lieu de négociation, autant de fois qu'il y a de transactions, afin d'éviter que le montant imposable ne soit finalement réduit par le jeu de la compensation opérée au moment du règlement.

Mobilité des capitaux

La taxe Tobin aurait sans doute aussi pour effet d'encourager l'évasion fiscale, réduisant ainsi encore davantage son potentiel de recettes. Deux situations sont ici à envisager :



attac

premièrement, la migration du marché des changes vers des juridictions qui n'appliqueraient pas la taxe ; deuxièmement, le remplacement des transactions taxables par des transactions non taxables.

Le risque de migration serait réel si les pays qui abritent les grandes places de change n'étaient pas tous d'accord pour appliquer la nouvelle taxe. Les transactions se déplaceraient alors vers de nouveaux marchés, par exemple vers n'importe quel paradis fiscal offshore. Pour éviter cette fuite, on pourrait sanctionner tout mouvement de capitaux vers les territoires en question, tout en permettant la continuation des transactions sur les places ayant adopté la taxe. Ces sanctions limiteraient le risque de voir une première défection ouvrir la voie à un exode général. Mais cela ne marcherait que pour des destinations de moindre importance : si une seule des grandes places - comme Francfort ou Hongkong - n'adoptait pas la taxe Tobin, il est sûr que bon nombre d'opérateurs s'empresseraient d'y transférer les transactions qu'ils effectuent entre eux, sans encourir la moindre pénalité. Il en résulterait inévitablement une érosion de la matière imposable.

Pour que les transactions taxables ne soient pas remplacées par des transactions non taxables, il faudrait aussi que la taxe Tobin s'applique à plusieurs types d'instruments financiers et qu'elle soit constamment adaptée aux nouveaux produits imaginés pour la contourner. Il est par exemple facile d'éviter la taxation des transactions au comptant en optant pour des transactions à échéance rapprochée sur le marché à terme. Il faudrait donc taxer également ces opérations. Et comme les swaps de devises combinent une opération au comptant et une opération à terme dans la direction opposée, les swaps devraient être à leur tour imposés. En outre, on ne pourrait pas se contenter de taxer les seuls swaps de monnaies, puisque toute transaction de devises peut être transformée en un échange de monnaie et de bons du Trésor, et échapper ainsi dans une certaine mesure au marché monétaire (et à la taxe).

A supposer qu'il soit possible de la mettre en œuvre, la taxe Tobin aurait-elle un sens économique ? En d'autres termes, aurait-elle pour effet d'atténuer les distorsions sur les marchés financiers internationaux, de réduire leur instabilité, d'éviter les crises qui nuisent à l'investissement et de contribuer à la lutte contre la pauvreté ?

Aujourd'hui, l'objectif initial de la taxe proposée par James Tobin – réduire les fluctuations « excessives » des taux de change – est passé à l'arrière-plan. Après tout, les variations mensuelles de la valeur relative des principales monnaies n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions que la mobilité des capitaux internationaux au cours des dernières décennies. Au contraire, comme on l'a vu, la taxe Tobin pourrait très bien avoir pour effet de réduire la liquidité des marchés des changes. Et parce qu'elle limiterait aussi les opérations de couverture, elle encouragerait les transactions purement spéculatives et accentuerait de ce fait l'instabilité des marchés au lieu de l'atténuer.

La plupart des observateurs s'inquiètent moins de la volatilité à court terme (contre laquelle on peut se protéger) que des distorsions des taux de change à plus long terme, notamment sur les marchés émergents. Il est vrai que ces distorsions trouvent parfois leur origine dans les cycles d'expansion et de contraction que connaissent les flux de prêts et d'investissements privés à destination des pays en développement. Mais la taxe Tobin serait trop négligeable pour contrarier ce mécanisme : atteindre un ordre de grandeur comparable à celui des rendements, corrigés des risques, qui découlent des mouvements cycliques, exigerait en fait - vu les brusques passages de l'euphorie à la panique - des taux d'imposition extrêmement élevés.

D'autres incertitudes viennent également à l'esprit : peut-on être sûr que les dirigeants d'aujourd'hui et de demain utiliseront les recettes tirées de la taxe pour financer le développement ? Est-il réellement possible d'organiser sa collecte ? Quelle incidence aurait-elle sur l'aide ? Avant même la conférence des Nations Unies sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey, les États-Unis et l'Union européenne se sont engagés à augmenter le volume de leur aide au développement. Mais en dépit de ces efforts, il faudra nécessairement trouver des ressources supplémentaires pour atteindre les objectifs de développement du millénaire (au premier rang desquels réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 ; voir les références ci-après). Il n'est pas certain non plus que la taxe Tobin aurait tous les effets escomptés. En tout cas, le débat qu'elle suscite montre bien à quel point il est urgent de chercher des outils qui nous permettent d'améliorer le financement du développement de manière à la fois efficace et appropriée. D'autres solutions sont peut-être envisageables : on a parlé, par exemple, d'offrir des incitations



attac

fiscales aux entreprises qui investiraient dans la lutte contre la pauvreté, ou encore de créer de nouveaux mécanismes financiers grâce à l'émission de droits de tirage spéciaux (DTS) par le Fonds monétaire international (FMI). Autant d'idées nouvelles qui, à l'instar de la taxe Tobin, méritent d'être étudiées de près.

Helmut Reisen.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles d'un expert et ne sauraient engager le Centre de développement, l'OCDE dans son ensemble ni aucun de ses pays membres

Contact pour cet article :
helmut.reisen@oecd.org

Références

- Kenen, P., « The Feasibility of Taxing Foreign Exchange Transactions », in *The Tobin Tax : Coping with Financial Volatility* (M. ul Haq, et al, eds.), Oxford, 1996.

- Un monde meilleur pour tous. Poursuite des objectifs internationaux de développement, FMI, OCDE, Nations Unies, Banque mondiale, 2000.

Débat. La viabilité de la Taxe Tobin - Un traité européen sur la taxe Tobin

Par Francesco Ruggeri (Liberazione, l'un des membres fondateurs d'ATTAC Italia)

Traduction. Traducteurs bénévoles
coeditrad@attac.org (*)

La taxe Tobin est l'un des objectifs les plus connus du mouvement anti-mondialisation, un objectif acquis, pourrait-on presque dire. Attac Italie, qui a organisé une campagne en faveur d'une loi d'initiative populaire, a déjà récolté 80 000 signatures afin de pouvoir porter le projet devant le parlement et d'en faire ainsi l'objet d'un débat national. La taxe Tobin est sans aucun doute un des éléments d'identification les plus immédiats du mouvement anti-mondialisation, fruit de l'élaboration des précurseurs du mouvement même, tel que Attac France.

Cependant la taxe Tobin doit encore réussir à s'imposer en tant que loi, et surtout en tant que proposition pour une autre forme de société : de nombreux parlements y compris en Europe en ont déjà discuté, sans qu'elle n'ait jamais été approuvée par aucun pays important. La bataille doit donc être menée avec détermination et avec de nouvelles idées.

C'est sur ce point que s'est interrogé le colloque de deux jours organisé par Attac Italie (avec aujourd'hui la conclusion de ses travaux), en

cherchant à étudier les développements possibles d'une campagne que l'on peut d'ores et déjà considérer comme un succès en Italie mais qui doit devenir toujours plus européenne, surtout à l'approche du premier Forum Social Européen.

L'axe central du colloque a donc été l'idée même d'un "traité européen" sur la taxe Tobin en vue d'une véritable convention européenne capable de susciter d'autres campagnes et d'autres initiatives du même genre. Sur ce plan, la présence et l'intérêt porté par la "Campagne pour l'annulation de la dette" ont été significatifs: ils souhaitent partager avec les réseaux d'Attac l'hypothèse d'une utilisation des fonds récupérables grâce à cette taxe sur les capitaux pour le développement des pays pauvres. En particulier, l'économiste français Bruno Jetin s'est déclaré convaincu que "les fonds de la taxe Tobin doivent être réinvestis à cent pour-cent dans le développement des pays du tiers monde, et non dans les pays occidentaux, sans quoi il y aurait un risque de diminutions ultérieures des fonds attribués à l'état social". L'élargissement de la taxe Tobin est pourtant aussi nécessaire à une plus grande "compacité sociale" de la campagne elle-même. Lors de la table ronde qui s'est tenue hier matin, c'est Riccardo Bellofiore qui a rappelé que la taxe Tobin était "un tout petit pas dans la bonne direction", dont il faut valoriser le contenu social potentiel, "surtout en direction du monde du travail". Cette potentialité de la taxe Tobin a également été reprise avec force par les autres intervenants, en particulier Gianni Rinaldini, secrétaire national de la FIOM (Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie), qui a saisi l'occasion de ce colloque pour réaffirmer "l'inhérence" du syndicat métallurgiste à l'intérieur du mouvement, même s'il a souligné l'importance de consolider les alliances sociales surtout en ce qui concerne la défense des droits du travail. Ce lien a d'ailleurs toujours été présent parmi les promoteurs de la campagne. Attac Italie a toujours revendiqué un rôle de charnière entre le monde du travail et le reste, mais aussi entre les différents courants du mouvement. Sans doute une des limites de la campagne elle-même est que le mouvement ne se l'est pas appropriée, l'attribuant de fait à Attac et renonçant par là même à en développer les potentialités. Maintenant cependant, même en pleine campagne référendaire pour l'extension de l'article 18, qui mobilise quasiment tous les membres du mouvement, ce lien peut être proposé à nouveau, offrant ainsi une nouvelle possibilité de développement à la totalité du



attac

mouvement. Fausto Bertinotti, secrétaire national de Rifondazione Comunista, a insisté sur cette tonalité en exaltant le public quand il a répété que "nous pouvons gagner : aussi bien sur la taxe Tobin, que nous soutiendrons avec force quand elle arrivera au parlement, que tout de suite dans la campagne référendaire, à la fois en ce qui concerne la récolte des signatures que plus tard, lorsqu'il faudra remporter le référendum aux urnes". La taxe Tobin arrivera donc probablement à l'automne dans l'amphithéâtre du parlement et, comme le souligne Fiorino Lantorno, un des organisateurs du colloque, "nous chercherons à en faire un enjeu politique".

La proposition devrait en effet permettre de vérifier les réelles intentions du centre-gauche représenté hier au colloque à la fois par le vice-président du Sénat, Cesare Salvi, et le président de la région Toscane, Claudio Martini (par ailleurs sifflé lorsqu'il a revendiqué la justesse du sommet de l'OCSE prévu à Sienne en juillet prochain). Il faudra effectivement se méfier des ambiguïtés du centre-gauche : "la taxe Tobin ne doit pas être une simple mode", a déclaré par exemple Gigi Malabarba, chef du groupe Rifondazione au Sénat, lui aussi convaincu de la nécessité de consolider les alliances sociales possibles que la taxe Tobin peut réaliser en direction du monde de la précarité, qui est "le premier à la proposer".

Nous verrons dans les prochains mois, surtout à l'occasion de la préparation et du déroulement du Forum Social Européen, si cette indication d'un élargissement du contenu et des instruments à disposition du mouvement (de la taxe Tobin aux référendums en passant par la question des droits sociaux en général) permettra de construire des plates-formes plus globales qui permettraient de faire avancer le mouvement en rangs plus serrés. Pour l'heure, il reste la prédiction de Riccardo Petrella, président d'honneur d'Attac Italie qui, en clôturant les travaux du colloque, s'est dit convaincu que la taxe Tobin devait être inscrite "parmi les instruments dont disposent les citoyens pour affirmer concrètement leur droit à la vie".

Francesco Ruggeri.
Contact pour cet article redazione@attac.org

Plus d'informations. « Le pour et le contre de la taxe Tobin », publié par Emiliano Brancaccio et Riccardo Bellofiore chez Feltrinelli/ATTAC Italia, Collection Nuova Serie (140 pages, 8 euros).

Cet ouvrage fournit une description exhaustive de la proposition de James Tobin et offre un compte-rendu synthétique des questions fondamentales d'économie politique soulevées par celle-ci. Il est articulé en trois parties : une "introduction" qui présente les différents aspects de la question en argumentant ses objectifs un par un, une anthologie des écrits de James Tobin (parmi lesquels son célèbre premier article de 1978), qui resitue l'héritage culturel et politique de l'économiste américain, et enfin une sélection d'articles qui présentent les positions des principaux commentateurs (de droite comme de gauche) tant favorables que critiques à l'égard de la taxe Tobin.

Contact tassatobin@attac.org

Plus jamais de manipulation ni d'affrontement

Par Syndicat des travailleurs des médias.

Déclaration historique des travailleurs des médias vénézuéliens. Introduction par The Narco News Bulletin n° 21, 11 juin 2002

<http://www.narconews.com/venezuelamedia1.html>

Note du rédacteur en chef : hier, le syndicat a fait cette déclaration historique, par l'intermédiaire de son bureau exécutif, dans le plus grand quotidien vénézuélien, El Nacional, en guise d'avertissement aux propriétaires de médias. Il a déclaré : "Nous ne permettrons plus jamais d'être instrumentalisés" de la manière qui s'est produite pendant la tentative de coup d'État au Venezuela en avril dernier. Autant que je sache, c'est la première fois dans le monde capitaliste que des travailleurs des médias se sont insurgés de façon si adéquate contre les simulateurs des mass-medias. Alors que débute "Immedia Summer 2002", cela apporte également une preuve concrète de l'existence et de la bonne santé de la révolution contre la médiatisation – fait qui, on le comprendra, peut ne pas être encore évident pour les États-Unis et le monde développé parce qu'il vient d'en bas, et de l'extérieur. Le syndicat peut être contacté à sitranac@el-nacional.com

PLUS JAMAIS DE MANIPULATION NI D'AFFRONTMENT

La compagnie du journal El Nacional a censuré le présent communiqué et les travailleurs de la publication ont pris la responsabilité de faire quand même savoir au public l'attitude de leur syndicat.



attac

La société est en ce moment confrontée à une crise fondée sur la haine et la manipulation qui nous sont imposées sciemment par des dirigeants et des organisations. Cette situation nous a menés peu à peu à des affrontements et à une intolérance à tous les niveaux, et pourrait se terminer par des maux plus graves encore.

En tant que représentant des travailleurs du média imprimé le plus important du pays, notre syndicat se sent une grave responsabilité à l'égard de tous les événements récents et nous pensons qu'il importe de faire savoir que désormais nous n'accepterons plus d'être utilisés comme drapeau politique ou comme instrument d'affrontement.

Nous voulons qu'il soit clair que nous ne sommes ni ne serons d'accord avec les manifestations politiques agressives, les arrêts de travail et les grèves à buts politiques.

Nous n'approuvons pas que les informations soient dénaturées et intolérantes, et nous ne sommes pas prêts à accepter que de prétendus dirigeants ou organisations, qui disent nous représenter et nous guider, nous manipulent avec leurs arrêts de travail et leurs grèves alors que, à maintes reprises, ils ont refusé aux travailleurs le droit légitime de faire grève pour des améliorations liées au travail et n'ont pas réagi au renvoi de travailleurs qui usaient de leur liberté d'action syndicale et de négociation paritaire pour améliorer les conditions de travail.

Plus jamais de manipulation des travailleurs du secteur des médias nous rendant responsables des lignes éditoriales. Les propriétaires de médias doivent reconnaître qu'ils sont une force de la société et que, pour cette raison, ils ont une responsabilité sociale vis-à-vis non seulement de la main-d'œuvre mais aussi de la société vénézuélienne. Ils doivent comprendre et accepter que leurs employés ne font que leur tâche et ne travaillent pas à un projet politique. Si les compagnies ou les propriétaires de médias soutiennent ou préfèrent l'un des pôles ou des groupes qui se disputent le pouvoir au Venezuela, nous exigeons qu'ils manifestent clairement que c'est là l'opinion de l'employeur et non des travailleurs.

Propriétaires et membres de conseils d'administration de médias imprimés, radiodiffusés et télévisés : veuillez assumer votre responsabilité et utiliser votre pouvoir de façon positive afin de créer des courants d'opinion, des conduites et des attitudes dans la société en général. Si vous désirez vraiment le

dialogue et le redressement, assumez un rôle de leader pour le bénéfice de chacun et intervenez honnêtement pour parvenir à la paix sociale.

Travailleurs des médias imprimés, radiodiffusés et télévisés : nous élevons la voix parce que c'est un droit que d'être entendus et de faire savoir au public ce que nous pensons véritablement. Nous sommes responsables de ce qui s'est passé de même que tout autre Vénézuélien. Nous devons prendre position. Nous sommes la vraie majorité, dont de soi-disant dirigeants prétendent faussement avoir le soutien. Ce sont eux qui nous ont amenés à cet affrontement. La vraie majorité du pays désire seulement la paix, non des arrêts de travail, non la guerre, non des coups d'État.

Nous voulons travailler.

Voilà le désir de la vraie majorité et nous, travailleurs des médias, jouons un rôle important en diffusant ce message sincère et optimiste.

Plus de manipulations ni d'affrontements.

Nous proposons que l'engagement social des médias, la déontologie de la presse, les obligations des journalistes concernant les relations dans le travail et les contrats deviennent des sujets de débat entre compagnies et travailleurs afin de trouver l'harmonie dans le milieu des médias et dans la société en général, débat qui doit être entrepris en dehors de la pression du militantisme politique.

Nous devons réellement comprendre qu'il en va de notre avenir individuel et collectif et que chaque individu et organisation doit assumer sa part de réflexion et agir de façon positive.

Nous ne nous laisserons plus jamais manipuler.

Nous ne nous laisserons plus utiliser comme une trame de mensonges diffusant de la désinformation.

Plus jamais.

Au cours de ces jours de désinformation désastreux, pendant lesquels la majorité des employés, reporters et journalistes ont pourtant mis leurs vies en danger pour collecter des informations, il est devenu extrêmement clair que les propriétaires et les conseils d'administration ont sciemment décidé de ne rien publier et de cacher au public les sérieux



attac

événements qui se déroulaient dans les rues, tandis que les principales chaînes de télévision montraient de vieux films comme s'il ne se passait rien.

Nous devons tous assumer avec courage ces journées de tensions, de confusion et d'erreurs, et opérer un redressement avec la plus grande sincérité. Plus jamais de manipulation. Nous, travailleurs, déclarons fermement et en prenant toutes nos responsabilités que nous n'accepterons plus une telle conduite.

Nous sommes tous responsables de ce qui s'est passé en avril, responsables de n'avoir pas voulu le dialogue, de ne pas avoir été tolérants et de ne pas avoir permis à toutes les voix d'une nation plurielle l'accès aux microphones, aux caméras et aux magnétophones. Nous sommes tous responsables d'avoir accepté passivement des lignes éditoriales, même quand elles restreignaient le droit à la vérité de l'information. Il ne pourra y avoir ni dialogue ni conciliation dans le pays aussi longtemps que les médias continuent d'encourager l'affrontement dans la société. Plutôt que de fournir des excuses qui exagèrent ou minimisent les situations, nous devons tous entreprendre un dialogue sérieux qui permettra de nous rapprocher et créera dans la société un consensus par lequel des opinions différentes et sincères seront respectées et permettra un dialogue fondé sur la démocratie et non les coups d'État, les complots et les affrontements.

Engagement et responsabilité doivent commencer maintenant et nous devons tous participer à un changement pacifique et sincère.

Contact pour cet article. sitranac@el-nacional.com

Le nouveau directeur général de l'OMC prévoit de limiter l'influence des grandes compagnies sur les accords commerciaux

Par Trade Justice Movement
Traduction. Traducteurs bénévoles
coordintrad@attac.org (*)

Le nouveau directeur général de l'OMC a révélé qu'il prévoit d'instaurer de nouvelles règles pour contrôler les actions des multinationales en vue d'influencer les accords commerciaux internationaux.

Lors de sa prise de parole, le 8 juin 2002, à la conférence annuelle du World Development

Movement (WDM) à Londres, le nouveau directeur général de l'OMC, le Dr Supachai Panitchpakdi, a déclaré qu'il prévoyait " d'introduire une espèce de code de conduite. Ce pour quoi je ne reçois aucun appui de la part de certains pays, en particulier de pays industrialisés, qui considèrent ma démarche comme une intervention excessive dans le secteur des sociétés privées. Ce que je suggère toutefois est que, alors que nous sommes en train de mettre en place de nouveaux régimes, de nouveaux accords, de nouvelles règles que les pays devront respecter, nous ne semblons pas nous soucier d'en faire autant à l'égard des sociétés multi et transnationales... "

En réponse à une question des participants, le Dr Supachai a révélé la façon dont il a l'intention de résister aux pressions des grandes compagnies.

Il a ajouté qu'il était fort conscient de ces pressions et que l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle " est un exemple parfait de la pression que les sociétés privées exercent sur les gouvernements, avec pour résultat que certains accords sont imposés à des pays qui pourtant avaient cherché à les éviter. "

Le Dr Supachai a présenté son plan de la façon suivante : " J'ai déjà suggéré de nombreuses fois que j'allais proposer une sorte de cadre, que j'aimerais préparer avec d'autres organisations neutres – telles que l'OCDE, la Banque mondiale ou les Nations unies – qui ont déjà un code de conduite avec les transnationales, me réservant le secteur du commerce. Je vous tiendrai au courant, mais laissez-moi vous avertir que j'ai certains commentaires à faire, des commentaires négatifs, car certains pays ne sont pas d'accord avec l'effort que je mène... "

Peu avant, au cours de la même réunion, le Dr Supachai s'est élevé contre l'affirmation que les pays en développement avaient été les gagnants des négociations à Doha en novembre dernier : " Il faut que les pays et particulièrement les pays les plus avancés réalisent que lorsque l'on parle de développement, il ne s'agit pas d'une discussion sémantique mais bien d'un problème de fond. Quand on en arrive au fond même de la question, des concessions doivent être faites, des sacrifices, et à Doha peut-être bien que ce sont les pays en développement auxquels on en a demandé. J'espère que quand la prochaine conférence ministérielle aura lieu, les sacrifices viendront des pays les plus avancés afin que cette table ronde traite réellement du développement. "



attac

Le Dr Supachai, qui succède à Mike Moore en tant que directeur général de l'OMC, a également mis en garde contre le fait de mesurer les résultats d'une table ronde uniquement en termes d'augmentation du volume des échanges commerciaux : " Les gens aiment quantifier les tables rondes en déclarant que des volumes d'échanges commerciaux supplémentaires de millions de milliards de dollars américains seront générés. Moi, j'essaye de les convaincre que lorsque vous vous placez sous l'angle du développement, ce n'est pas en dollars que vous vous exprimez, pas seulement en termes de commerce ; vous parlez de produits réels, de gains véritables, de créations d'emplois. "

Pour le Dr Supachai, " c'est Jan Timberghen, qui a remporté le premier prix Nobel d'Économie, qui m'a enseigné la nécessité de regarder toujours au-delà des chiffres. Et c'est précisément ce que j'espère apporter avec moi à Genève afin de faire comprendre aux gens le sens réel de ce qu'ils sont en train de négocier, et qui n'est pas d'augmenter le volume des échanges mais d'améliorer leur distribution et leur qualité. "

Le Dr Supachai a demandé à l'assistance de porter une " attention spéciale " aux besoins de l'Asie du Sud, des Caraïbes et de l'Afrique subsaharienne en matière de négociations commerciales, incluant une assistance technique et le développement de leurs capacités propres. Il a également exprimé l'espoir que la question des " traitements spéciaux et différentiels " ferait l'objet d'une étude plus vaste : " pas seulement en termes de temps, mais aussi peut-être en termes d'intervention politique de ces pays. Interventions qui pourraient probablement sembler contredire ou même violer certaines des règles existantes du GATT. "

Dans la réponse qu'il lui a faite aujourd'hui, Bary Coates, directeur du World Development Mouvement (WDM), a déclaré : " C'est un pas dans la bonne direction, mais un code de conduite doit se traduire par une obligation, non par un comportement bénévole. Il faut que des mesures parallèles soient adoptées dans les pays qui sont à l'origine des plus fortes pressions des grosses entreprises sur les politiques commerciales. "

Note : Le Dr Supachai, nouveau directeur général de l'OMC, a été vice-Premier ministre et ministre du Commerce de la Thaïlande. Il était l'invité d'honneur et le principal conférencier de

la conférence annuelle du WDM sur le thème : " Qui établit les règles ? Commerce, dette et pouvoir des grandes compagnies ", qui vient de se tenir à l'Institute of Education in Central London le 8 juin 2002.

La transcription complète (et l'enregistrement audio) du discours du Dr Supachai est disponible sur Internet au Fabian Society's Global Forum www.wdm.org.uk/campaign/GATlotis.htm

Pour en savoir davantage sur le WDM, voir www.wdm.org.uk/campaign/GATlotis.htm

Contact : Dave Timms, secrétaire de rédaction : 020 7274 7630 (WDM), 07711 875 345 (portable).

L'Eau argentine

Par Alex Nikichuk (Groupe de travail sur l'eau d'ATTAC France)

Ce texte a été inspiré en bonne partie par l'article sur le sujet paru dans Le Monde Diplomatique local d'août 2001, signé par Nana Bevillaqua, médiatrice de la Nation, par un rapport de l'Union de Défense de Consommateurs de Rosario, et par des notes personnelles.

L'Argentine est un état fédéral, comportant 23 provinces, chacune dotée de son propre gouvernement, ses propres assemblées parlementaires et régime fiscal. Chaque province est dirigée par un gouverneur, héritier direct des « caudillos » du 19e siècle et seigneurs de guerre de l'époque.

La gestion de l'eau était assurée par un organisme national avec des délégations locales : Obras Sanitarias.

Sur le plan purement local, la gestion de l'eau est le plus souvent assurée par des coopératives.

La privatisation des services de l'eau a concerné seulement trois provinces : Buenos Aires, Santa Fe et Cordoba, les plus peuplées, et la capital fédéral Buenos Aires, à ne pas confondre avec la province du même nom ; d'où l'appellation « Capital » lorsqu'on en fait mention.

Il est difficile de décrire la situation de l'Eau en Argentine tant les intervenants sont divers et variés.

Ces intervenants sont :



attac

- L'état par l'organisme Obras Sanitarias.
- L'opérateur financier Banco de Galicia
- Les gouverneurs des provinces de Buenos Aires, Santa Fe et Cordoba.
- Des administrateurs spécifiques mis en fonction par le gouvernement central mais étroitement liés aux Partis Justicialiste (anciennement péroniste) et Radical.
- Des représentants des syndicats de l'entreprise qui plus tard, deviendront actionnaires de la Lyonnaise des Eaux
- Le personnage clé dans les négociations, la ministre justicialiste et néanmoins ultra-libéral Maria Julia Alzogaray, aujourd'hui objet des « sollicitations » de la justice argentine, et auteure de dispositions législatives en faveur de l'entreprise concédée.
- Le groupe financier Soldati, chargé de « huiler » toutes les phases de la négociation
- ...et la Lyonnaise des Eaux-Suez, entreprise ayant bénéficié de la concession sous le nom de Aguas Argentinas Société Anonyme (AASA).

Les années 90 est la décennie des privatisations de tous les services publics argentins, sous l'impulsion décisive de l'ancien président Carlos Menem, issu du Parti Justicialiste, dans un contexte économique ultra-libéral et du libre-échange le plus débridé.

Ainsi ont été privatisés la Compagnie nationale du pétrole (YPF) vendue à Repsol, le téléphone vendu pour moitié à France Télécom et pour l'autre moitié à Telefonica espagnole, de l'énergie électrique dont 80% de la capitale concédée à l'EDF, de la compagnie aérienne nationale vendue à Ibéria.

C'est aussi la période de la dollarisation de l'économie, un dollar USA étant égal à un peso monnaie nationale.

Les services sanitaires argentins ont vécu des périodes successives de privatisations et nationalisations, pour culminer par la privatisation des années 90.

Le processus de privatisation commence par la décentralisation de Obras Sanitarias dans les trois provinces citées.

Des lois édictées dans ces provinces privatisent les délégations locales de Obras Sanitarias ouvrant ainsi la porte à la privatisation définitive.

Cette privatisation a été facilitée aussi par la médiocre qualité du service offert par l'entreprise étatique, caractérisée par de

mauvaises relations avec les usagers, non réponse aux réclamations, des problèmes historiques de pression de l'eau, extension des réseaux sans aucune planification d'ensemble, utilisation politique de l'entreprise par les gouvernements du moment.

A ce stade l'action du Banco de Galicia a été déterminante; l'arrivée de la Lyonnaise des Eaux se produit alors en 1993 dans la Capital et une bonne partie de la province de Buenos Aires (10 millions d'habitants concernés), en 1995 dans 15 villes de la province de Santa Fe (2 millions d'habitants) et en 1998, dans la capitale de la province de Cordoba (1 million d'habitants).

Ces 13 millions d'habitants constituent alors le plus grand marché de l'eau du monde.

Il est à remarquer la faillite de la régulation économique des services publics que l'état se devait d'exercer; la concession de la Lyonnaise des Eaux pour l'eau potable et les eaux usées, représente le summum des engagements non tenus, de violations systématiques des clauses contractuelles, des procédés arbitraires développés à l'encontre des usagers, entraînant comme corollaire des bénéfices financiers exorbitants pour l'entreprise concédée, oeuvrant dans une situation de total monopole.

Le non-respect des engagements contractuels

Un premier contrat a été signé pour la période 1993-1998.

Ce non-respect est observable sur deux plans : a) surévaluation des prix et des tarifs, et b) rupture de l'équilibre environnemental de la région desservie par l'entreprise.

En premier lieu la concession a pu être obtenue par une soumission de prix inférieure de 26,9% au prix de référence fixée par l'entreprise d'état. Cette concession fut accordée à titre gratuit, à savoir sans payer des droits pour les infrastructures existantes.

Cette gratuité correspondait à l'obligation faite à l'entreprise d'invertir 1300 millions de pesos (ou de dollars, l'équivalence était la parité à l'époque), d'élargir le service d'eau potable à 1 331 000 d'usagers et le service des eaux usées à 929 000 usagers.

A la fin de la période un premier bilan fait apparaître que seulement 630 000 nouveaux usagers ont accédé à l'eau potable et 112 000 pour les eaux usées.



attac

Le contrat initial prévoyant le maintien du même tarif pendant dix ans. En fait, celui-ci a augmenté de 45% de 1993 à 2001.

Le tarif initial que les nouveaux usagers devaient payer pour le développement de l'infrastructure, a été augmenté de 42% pour la même période. Les usagers devaient aussi acquitter un montant de 126 pesos pendant 30 mois à la souscription du contrat.

Des super-bénéfices

Cette politique de facturation et de surfacturation des services produit une incrémentation considérable des bénéfices de l'entreprise, non répercuté comme il était normal de le faire selon le droit argentin, sur les tarifs, afin d'établir le nécessaire équilibre entre les coûts, les bénéfices et la facture finale.

Il est utile de rapprocher les chiffres suivants : augmentation des bénéfices de 43% entre 1994 et 1998, de 68% entre 1998 et 1999, alors que le nombre d'usagers connectés a augmenté de 20,7% et 31,5% respectivement.

Le taux de bénéfice net sur ventes a atteint ainsi 8,7% en 1994, 27,6% en 1999, alors qu'il est de 6% environ pour les USA, Grande Bretagne et la France.

L'extension du réseau et l'environnement

Le réseau d'évacuation des eaux usées était en surcharge par manque de développement en relation avec l'augmentation de la population, ce qui produisait un reflux des eaux usées à travers des puisards et le système d'égouts, établissant ainsi un déséquilibre hydrique et une contamination de la nappe souterraine. L'entreprise s'était engagée à effectuer les études ainsi que les ouvrages nécessaires pour remédier à cette situation.

A la fin de la période 93-98, le déficit de réalisation a atteint 80% par rapport aux prévisions. Il avait été notamment prévu la construction d'une importante station d'épuration à proximité de la ville de Bérzategui, engagement non tenu pour un montant de 747 millions de pesos, ce qui n'a fait qu'aggraver le problème sanitaire évoqué plus haut.

Des procédés arbitraires

L'entreprise a inventé un procédé original pour la facturation de la fourniture d'eau : au m² de surface habitée, surtout pour les logements ne comportant pas de compteur d'eau. Ce principe a ouvert la porte à des abus innombrables, beaucoup d'habitants payant pour une eau qu'ils ne consomment pas.

Victimes de la crise qui sévit en Argentine, beaucoup d'usagers ne payent pas la facture d'eau, subissent la suspension du service d'eau potable et du service d'eaux usées tout en continuant la facturation du service ! En 1999, 1500 usagers ont subi cette situation, ce qui a produit un gain de 6 millions de pesos pour l'entreprise.

Encore plus pour l'entreprise

La Secrétaire d'Etat aux Ressources naturelles et au Développement Soutenable Maria Julia Alzogaray a contribué fortement dans le favoritisme des intérêts de l'entreprise à travers différents actes réglementaires, décrets, résolutions ministérielles, limitant son risque financier, passant outre au non-respect des engagements et validant en quelque sorte les super-bénéfices produits.

Elle a justifié de manière arbitraire l'ajournement de la construction de la station de Bérzategui, malgré l'avis contraire de la Banque Mondiale qui considérait indispensable sa construction.

Le nouveau contrat pour la période 1999-2004 prévoit l'ajustement des tarifs en fonction des coûts d'exploitation introduisant un facteur d'actualisation des tarifs en fonction de l'inflation aux USA.

Le nouveau contrat prévoit l'extension du réseau d'égouts pour 130 km², financés de la manière suivante : 60 km² financés par une augmentation cumulative de 3,9% par an, 50 km² par les propriétaires riverains, et 20 km² par la diminution d'impôts accordée à l'entreprise.

Nous voyons ici qu'une société pauvre finance obligatoirement les investissements d'une multinationale qui opère avec des taux de rentabilité extrêmement élevés.

Madame Alzogaray est entre les mains de la justice, en particulier devant son impossibilité de justifier l'origine des sommes nécessaires à l'achat d'un appartement sur Central Park à New York.



attac

En guise de conclusion

Le non respect à hauteur de 80% des engagements, l'ajournement de la station de Berazategui, les inondations produites par un développement anarchique du réseau, l'impact sur l'environnement, montrent le haut degré de responsabilité de l'entreprise qui a adopté un comportement prédateur sur l'économie locale.

L'environnement est atteint car il y a déversement direct dans les rivières des eaux usées, contaminant au passage la nappe phréatique.

Cette situation est aggravée par le laisser aller de l'Etat qui se trouve en pleine déliquescence, et qui a permis à l'entreprise d'engranger des bénéfices excessifs en totale impunité.

Les conditions sont réunies pour une résiliation pure et simple du contrat de concession, mais qui prendra l'initiative d'un tel acte juridique justifié par le non-respect des engagements souscrits et les dégâts très importants occasionnés à l'environnement ?

Contact pour cet article. eau@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/indexfr> puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.

-- Vendredi 21

AUSTRIA : Wien

ESPANA : Sevilla - Barcelona

FRANCE: Aix en Provence – Laval – Nancy

-- Samedi 22

ESPANA: Sevilla

FRANCE: Rennes – Aix en Provence – Nantes – Paris 11 – Brest

NORGE : Oslo

-- Dimanche 23

ESPANA: Sevilla

FRANCE: Beauregard et Bassac – Paris 11

-- Lundi 24

AUSTRIA : Wien

FRANCE: Trappes – La Rochelle - Brest

NORGE: Oslo

-- Mardi 25

BRITAIN : London

FRANCE: Nancy – Paris 15 – Paris 11 – Paris 12

(*) coordintrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.